

Cette lettre a été élaborée par le comité FDE du SNESUP-FSU

Geneviève Allain, Michèle Artaud, Thierry Astruc, Marie-France Carnus, Vincent Charbonnier, Muriel Coret, Mary David, Sabine Evrard, Marie-France Le Marec, Konstanze Lueken, Pierre Sémidor avec la collaboration de Caroline Le Chevallier du SNES-FSU

### RETOUR SUR LA JOURNÉE MINISTÉRIELLE DES ÉSPÉ

Nous reviendrons plus longuement dans le prochain *Former des maîtres* sur les actuels « effets de communication » du ministère concernant la « Refondation » et la formation des enseignants. En attendant, et à titre d'apéritif, un rapide retour sur la conclusion de la « Journée sur les ÉSPÉ » organisée par le ministère le 24 mai 2016. À cette occasion, la ministre a formulé un certain nombre de « pistes [pour] une réforme qui n'est pas encore aboutie ». Naturellement, il y a des pistes acceptables – lesquelles correspondent en fait souvent à nos demandes –, d'autres qui ne mangent pas de pain et d'autres encore, lancées sans façon ni sans aucune espèce d'indication quant à leur opérationnalisation..., et une, enfin, particulièrement désespérante...

1/ *Sur la nature des ÉSPÉ*. Elles sont certes des composantes universitaires mais sont également porteuses d'un projet académique (partenariats). Elles doivent donc être capables de mobiliser des moyens *au-delà* de leurs moyens propres. La ministre propose l'étude des pistes suivantes :

- un document formalisant les partenariats de mise en œuvre de la FDE entre ÉSPÉ, universités et services académiques, incluant le budget de projet ;
- une instance académique chargée de l'élaboration et du suivi de ce document qui doit donner un cadre précis pour le projet ÉSPÉ. Selon la ministre l'ÉSPÉ est la pierre angulaire mais n'est pas seule responsable de la FDE, affirmant que les universités doivent également la revendiquer.

2/ *Sur le continuum de formation*. Sa mise en œuvre a été difficile et le temps est venu de « penser ensemble l'amont et l'aval » par la prise en compte de la licence et des deux premières années de titulaire. C'est dans cet horizon que doit se poursuivre la formation. Pour cela :

- les universités doivent développer une spécialisation progressive en licence avec des parcours de type EAP dès la L2 ;
- l'université doit proposer des modules permettant une meilleure préparation à la polyvalence ;
- le MENESR développera l'alternance dès le M1 avec concours de

recrutement spécifiques ;

- l'ensemble des partenaires doit favoriser la reconversion (VAE, reprise d'études, etc.) ;

- la formation doit être poursuivie sur le T1-T2.

3/ *Sur la diversité des publics*. Les ÉSPÉ ont dû faire face à une diversité « non attendue »... Néanmoins, en accompagnant cette diversité, on « dessine les réponses aux défis futurs ». Pour les formations à faible effectifs, PLP surtout, la ministre a fait un rêve : « une formation en réseau à partir de pôles spécialisés, labellisés, avec pédagogie nouvelle hybride ».

4/ *Sur la Formation continue*. La formation doit s'envisager dans un temps long. Il s'agit de réaffirmer le rôle des ÉSPÉ comme outil de professionnalisation des enseignants : l'ÉSPÉ doit ainsi devenir « la maison universitaire des enseignants, vers laquelle on revient ». Pour cela, les rectorats doivent associer les ÉSPÉ à l'élaboration des Plans académiques de formation.

La ministre invite tous les acteurs à faire remonter des propositions sur les deux années de titularisation (comment compléter la formation ?) et sur le développement d'une offre de formation pour les vacataires et les contractuels.

5/ *Sur la recherche*. Sa place doit se développer dans l'ensemble de la démarche de formation, y compris dans la

Formation tout au long de la vie ». La recherche « nourrit nos actions » (voir le rapport Fougères sur les Instituts Carnot Éducation). Un schéma de développement de cette démarche de transfert sera bientôt proposé.

Assurément des pistes innovantes, frappées de la béatitude de l'ancienneté qui s'ignore. Et, naturellement, vous l'aurez reconnue, la piste suprêmement innovante qui va transmuter le sombre plomb de la formation en or magnifique d'une professionnalité innovante : **la formation en alternance en M1**, présentée comme des prérecrutements. *Bingo !*

Communiqué de la FSU à ce propos : <http://bit.ly/1TEvtBa>

### SYNTHÈSE DE RÉCENTS ÉCHANGES SUR LA LISTE DU COLLECTIF FDE

Quand validation du M1 et réussite au concours ne coïncident pas

Les étudiant.es « standard » – c'est-à-



dire celles et ceux qui ne sont pas déjà titulaires d'un master, ou les non dispensé.es, etc. —, qui réussissent leur concours mais ne valident pas leur M1 et qui ne peuvent donc pas s'inscrire en M2, ne peuvent pas plus être nommés fonctionnaires-stagiaires. Ils bénéficient d'un report de stage d'un an pour absence d'inscription en M2 (et non pas pour absence de validation du M1). Les textes sont clairs sur ce point. Mais ce que nous disent les collègues, c'est que pour ne pas pénaliser les étudiants admissibles au concours, certains jurys « remontent » les notes, ou demandent à ce que les jurys de master se tiennent après les résultats du concours...

On en revient donc toujours à la même question de la position (temporelle) du concours... Les enseignants sont-ils obligés de choisir entre « brader » les UE pour ne pas pénaliser un potentiel lauréat du concours (s'il est admissible au moment du jury par exemple) ou être responsable d'un report de stage à cause d'une UE mal réussie ? D'autant plus que, nous le savons, cela ne se joue parfois que sur une seule note (une UE non compensée ou non rattrapée, une note plancher, etc.). Il y a là un ajustement difficile...

Pour le second degré, le SNES a obtenu que les étudiants en report de stage pour absence d'inscription en M2, s'ils valident leur M1, puissent être automatiquement affectés dans l'université de leur académie d'inscription afin de pouvoir terminer leur cursus en M2, dans la même université donc.

Par contre, pour les étudiants qui ont validé le M1 mais qui n'ont pas eu le concours, seuls ceux qui re-préparent le concours en M1 seront maintenus dans leur académie d'inscription en cas de succès au concours. Tous ceux qui re-préparent le concours dans des préparations parallèles (hors master) ou bien en M2 (par exemple avec aménagement d'études pour un M2 en deux ans) devront formuler six vœux d'académies : ils n'ont plus de priorité sur leur académie d'inscription à l'université, même s'ils n'ont pas validé leur M2.

Pour ceux qui peuvent terminer leur M2 avant le 1<sup>er</sup> novembre, le stage peut ne commencer, administrativement parlant, qu'à partir de cette date. Sinon, soit ils recommencent un M2 dans l'académie où ils ont été affectés, soit ils sont eux aussi « placés » en report de stage pour absence d'inscription en M2. Malgré les interventions du SNES et du SNESUP à ce sujet, le MENESR refuse tout bougé au prétexte que les universités qui proposent le M2 en deux ans ou des préparations hors master sont hors cadre et doivent assumer les conséquences pour leurs étudiants... Encore une fois la responsabilité de l'institution est purement et simplement dévolue aux formateurs.

*Quand il y a un congé maternité pendant l'année de stage*

Certains collègues se trouvent en difficulté pour évaluer et rendre l'avis de titularisation pour une stagiaire dont le temps de stage a été réduit en raison d'un congé maternité. Les textes prévoient en cas d'arrêt supérieur à 36 jours une prolongation du temps de stage avec visite et titularisation rétroactive. Du côté de l'employeur, les choses sont claires... Mais pour l'ÉSPÉ ? Plusieurs cas de figure sont possibles : 1/ l'ÉSPÉ rend son avis (fondé sur ses critères habituels) avec un décalage équivalent à la durée de

l'absence (un jury intermédiaire) ou en fin d'année de prolongation ; 2/ l'ÉSPÉ rend son avis l'année de stage (celle du congé) considérant que le congé n'a pas empêché l'évaluation (les travaux ont été rendus par exemple)... En cas de doute (fragilité des acquisitions et/ou dans la pratique, durée du congé très longue, etc.), le plus favorable pour la stagiaire est de considérer qu'elle n'est pas évaluable.

Dans le second degré, il y a une incidence possible sur l'affectation : en cas de prolongation sans évaluation de l'ÉSPÉ, la stagiaire perd le bénéfice du poste obtenu au mouvement et reste dans l'académie pour la prolongation de stage. Ce qui peut poser problème si elle avait obtenu une académie très demandée. Si la stagiaire est évaluée et validée côté ÉSPÉ, la prolongation se fera sans l'académie et sur le poste obtenu au mouvement...

*Sur la question de la recherche/titularisation*

Les lauréats d'un concours du second degré peuvent faire leur stage dans l'enseignement supérieur (pas uniquement reporter leur stage mais bien le valider et être titularisé ensuite) s'ils ont des fonctions d'ATER ou de doctorant contractuel avec des heures d'enseignement de TD pendant leur contrat.

### C'EST LE BORDEAUX AU CNESER...

Lors de la séance du lundi 24 mai, le CNESER devait rendre un avis consultatif sur le dossier d'accréditation de l'ÉSPÉ d'Aquitaine. La discussion a fait clairement apparaître les raisons qui ont conduit à la situation actuelle, dont les effets se font fortement sentir sur les conditions de travail des collègues de cet établissement. Ceux-ci, dans le cadre de l'intersyndicale, s'étaient rapprochés de l'Université Bordeaux-Montaigne (UBM) afin de rédiger un dossier d'accréditation alternatif, dans la perspective d'un rattachement de l'ÉSPÉ à l'UBM ou, à défaut, à la COMUE sur le modèle de ce qui se fait à Lille. Composante de l'Université de Bordeaux (UB), l'ÉSPÉ est de fait inscrite dans une université faiblement engagée dans les formations dispensées, ce qui conduit à des dérapages dans les recrutements d'enseignant.es. Un arbitrage ministériel est finalement intervenu pour maintenir la situation en l'état, insatisfaisante et qui génère un climat délétère. Toutefois, un conseil des partenaires a été mis en place, comprenant le recteur mais sans faire de place à des représentants des personnels et des étudiant-e-s, afin de veiller sur le disciplinaire et sa didactisation, la gouvernance et le modèle économique, selon les propos de la présidente de l'UBM. Cette dernière refuse que son université soit transformée en prestataire de service pour l'ÉSPÉ. Devant le mouvement de revendication soutenu par l'intersyndicale (CGT-FSU-SGEN) portant sur la dégradation des conditions de travail de l'ÉSPÉ, la souffrance des personnels et la disparition progressive des personnels impliqués dans la FDE mais aussi l'insatisfaction des étudiants. Les élu.es CNESER ont obtenu de la DGEIP le report de vote à juillet afin que le CA de l'UB puisse voter un dossier d'accréditation complet de l'ÉSPÉ, celui-ci n'ayant pas été présenté dans son intégralité devant le conseil d'école!